ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 1 N 23

a M Roussel de la Tour
~~Paris~~ Conseiller au Parlement En
Son Chateau de Mauvert par Guignes
en brie

Le 22 8bre 1768

M.

La ~~de...~~ reprévention dont vous avés été informé
~~La retraite~~ de Mr de Laverdy ~~me paroit apporter~~ ~~ne pouvoit venir par~~
~~dans des circonstances~~ n'y pouvoit arriver ~~plus mal a propos~~ d'une des circonstances
~~quelque retardement à l'expedition de l'arret du~~
plus facheuses ~~pour la ...~~ la condition de l'affaire ~~du~~
~~Conseil dont vous lui avés donné le projet pour~~
~~à la ...~~ du college de Chirurgie ~~à laquelle~~ que vous avés si
heureusement conduite ~~concernant le transport du College de Chirurgie en~~
~~celui de Bourgogne dont vous lui avés remis le~~
~~projet. Le Dimanche qui a suivi~~ Ce
Ministre devoit prendre definitivement l'ordre
du Roy sur cet objet le Dimanche qui a suivi
~~son deplacement~~ sa retraite. Tout paroissoit d'accord et même
agréé de sa majesté qui avoit bien voulu m'en
assurer Elle même. ~~M. d'...~~ mais le changement survenu ~~le changement survenu~~ lui a
Dans la place de controleur general ~~...~~

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
ARC 9 d 9
n° 20

~~parle tourbillon~~ d
me peut ~~a~~ apporter des retardemens
~~qui me font tort aujourd'hui~~
dont ~~pour~~ les suites me causent
d'autant plus d'inquietudes que
~~vu les dispositions~~ je suis
accoutumé à ~~regarder~~ [illegible] les
affaires comme terminées, que
lorsqu'elles ont eu le dernier
sceau des formalités ~~[illegible]~~
necessaires à leur entiere expedition.
M. de Boullongne entre les
mains duquel sont passées les
pieces relatives à celle dont
il s'agit, attend dit-il son
[illegible] travail avec un [illegible]
pour lui en rendre compte:
cependant il m'a fait
~~[illegible]~~ [illegible] que l'arret
ne pourroit l'expedier

~~[illegible] obligé d'abord d'entrainer~~
~~encore pour connoissance de~~
cette affaire dont les pieces sont
restées entre les mains de M
de Boullongne nommé conjointement
avec M de Beaumont Intendant
des finances pour traiter de ce
transport au nom du Roy avec
l'administration des colleges. M.
de Boullongne que je sollicite
de remettre ces pieces sous les yeux
du nouveau Controleur general
m'oppose que l'arret ne peut
s'expedier que lorsque la
deliberation qui doit etre
prise ~~[illegible]~~ par l'administration
~~[illegible]~~ y sera portée ~~[illegible]~~ attendu qu'elle y
~~[illegible]~~ doit etre visée
~~dans l'arret, il est necessaire~~

qu'elle ~~existe avant la datte~~ de
l'art ~~ou cette d~~ Cette délibération
est apparemment celle, M, que
vous devés proposer dans un de
vos premiers Bureaux au retour des
vaccances : car j'imagine qu'elle
n'existe point encore. Si vous avés
sur cela ~~quelque detail a me~~
~~communiquer~~ M, quelques particularités
qui puissent me mettre en état
d'accelerer la consommation de
~~cette cette~~ l'affaire importante
qui m'occupe, je vous serai bien
obligé de vouloir bien m'en
faire part. ~~J'ai le [illegible] de~~
~~vos [illegible] Ces avis~~

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

j'espere que vous voudrés
bien ~~contribuer~~ [nous] continuer
jusqu'à la fin
vos bons offices pour le
succès d'une entreprise si
utile ~~et [illegible]~~ et
d~~ont toute la gloire~~
2 que vous avés si
heureusement commencée
elle d~~ont [illegible]~~ ~~[illegible] doit~~
d'autant plus vous [flatter et intéresser] ~~toucher~~
que son objet est tout
entier reversible au bien
de l'humanité que vous
vous proposés.

Vos avis dirigeront mes démarches.
C'est à vous principalement Mrs
à qui la Chirurgie sera redevable
des avantages qui doivent
resulter de l'établissement ~~bon~~
~~d'une [illegible]~~ dont il est
question; & le public qui en
profitera partagera avec nous
la reconnoissance